

*Accueil des professionnels en déchèterie – note d'information.*

Nous vous rappelons, à vous, professionnels (artisans, commerçants, ...) du SM SIROM Flandre Nord, que **le financement du service proposé en déchèterie repose sur les collectivités adhérentes au SM SIROM Flandre Nord et, de fait, sur les citoyens-contribuables. Ce service est, en conséquence, prioritairement réservé aux particuliers du territoire.** Néanmoins, soucieux de vous apporter une solution, le SM SIROM Flandre Nord accepte, sous conditions, sur la déchèterie, tous les déchets artisanaux et commerciaux assimilables aux déchets ménagers.

Compte tenu des coûts supportés par le SM SIROM Flandre Nord pour l'évacuation de ces déchets apportés par les professionnels, **une tarification est instaurée depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015.** Cette contribution financière correspond au coût d'évacuation et de traitement de ces différents déchets. Pour ce faire, une tarification est fixée par délibération du SM SIROM Flandre Nord.

**Par la présente note, nous vous rappelons les conditions d'accès en déchèterie et vous informons des modalités de tarification entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2015.**

**✓ Accès aux déchèteries.**

En tant qu'artisans, commerçants et professionnels, dont le siège social est situé dans les communes du SIROM, ou justifiant, sur pièces, d'un local commercial, d'un entrepôt... sur le territoire du SIROM, vous êtes admis en déchèteries, sous réserve d'avoir, au préalable, signé le protocole de sécurité et ainsi obtenu vos badges d'accès.

L'accès est limité aux véhicules utilitaires d'un PTAC de 3,5 tonnes (camionnette).

**✓ Jours et horaires d'ouverture de la déchèterie aux professionnels.**

Du 2 novembre au 28 février, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,

Du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

La déchèterie est fermée les jours fériés.

Le SM SIROM Flandre Nord se réserve en outre le droit de fermer, à titre exceptionnel, la déchèterie.

### ✓**Tarification des professionnels.**

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, votre accès aux déchèteries est payant sur présentation de tickets prépayés, vendus uniquement par carnet de 10.

Les tickets sont à acheter :

- au siège du SM SIROM Flandre Nord, Voie Romaine 2275 Steen Straete 59470 WORMHOUT du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 ;
- dans les cinq déchèteries du SM SIROM Flandre Nord, durant les horaires d'ouverture.

**Le règlement se fait exclusivement par chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public.**

Vous êtes autorisés à déposer vos déchets dans la limite de 2m3 par passage.

- Le tarif par passage est de 10 € pour les véhicules d'une hauteur inférieure à 1,90 m (avec ou sans remorque) ;
- Le tarif par passage est de 20 € pour les véhicules d'une hauteur supérieure à 1,90 m (avec ou sans remorque).

Ces tarifs prennent en considération le coût de gestion, de transport et d'élimination supporté par la collectivité. Ils sont fixés par délibération du Comité Syndical du SM SIROM Flandre Nord.

**A noter : les tickets ne sont ni repris, ni échangés.**

Cette tarification peut vous inciter à confier l'élimination de vos déchets à un prestataire de service telles les entreprises BAUDELET à BLARINGHEM, OPALE ENVIRONNEMENT à CALAIS...

### ✓**Déchets acceptés.**

En plus des missions qu'il remplit traditionnellement pour la tenue de la déchèterie et l'accueil des particuliers, **le gardien de déchèterie va contrôler le type de déchets et le volume que vous apportez.**

A titre indicatif, les déchets autorisés et non autorisés se déclinent comme suit :

| <b>Déchets autorisés</b>  | <b>Déchets non autorisés</b> |
|---|------------------------------|
| Gravats   | Produits toxiques            |
| Bois brut, bois traité  | Acides                       |
| Cartons ( <i>GRATUIT si pliés, vides de tout contenu</i> )                  | Produits chlorés             |
| Huiles, bidons d'huiles souillés  | Solvants                     |
| Ferraille   | Phytosanitaires              |
| Encombrants divers  | Peintures                    |
| Plâtre  | Produits de laboratoires     |
| Laine de verre  | Produits à base de mercure   |
| Les déchets verts<br>( <i>GRATUIT si séparation du gazon des branches</i> ) | Lampe haute pression         |
|   | Pneus                        |
|   | Amiante liée                 |
|   | ...                          |

Cette liste n'est pas exhaustive. **L'agent d'accueil de déchèterie est toujours habilité, de sa propre initiative, à refuser des déchets qui, par leur nature, leur forme, leur dimension, volume ou quantité, présenteraient un danger ou des sujétions particulières pour l'exploitation.**

Vous devrez donner au gardien des tickets prépayés correspondant à vos apports **avant** de vider, en respectant bien les consignes de tri. Le volume pris en compte est estimé par l'agent d'accueil et le chauffeur du véhicule, avant déchargement dans les bennes et conteneurs. **En cas de désaccord sur les volumes apportés, la voix de l'agent d'accueil est prépondérante.**

**A noter : le vidage vous sera interdit si vous ne disposez pas de tickets prépayés. Pensez à venir les acheter au siège du SM SIROM Flandre Nord ou dans l'une des déchèteries.**

**✓ Sécurité, circulation, comportement des usagers, responsabilité, gardiennage...**

Pour toutes ces questions, nous vous invitons à vous reporter au Protocole de Sécurité que vous avez préalablement signé, ainsi qu'au Règlement intérieur de la déchèterie.

**Pour toute question, n'hésitez pas à contacter nos services au 03 28 20 22 13.**